

Paris, le 17 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ALTERNANCE CONFIRME SON EFFICACITÉ AVEC UN TAUX D'INSERTION ÉLEVÉ DANS LES ENTREPRISES DE LA MOBILITÉ.

OPCO Mobilités a réalisé une enquête pour évaluer l'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage en 2020 dans les entreprises de la mobilité (issues des 20 branches professionnelles et de la RATP).

OPCO Mobilités a interrogé les bénéficiaires d'un contrat en alternance 6 mois en moyenne après la fin des cursus ; l'objectif étant de faire un suivi sur les contrats se terminant 2020 et de connaître la situation professionnelle des alternants à la sortie de leurs formations.

Plus de 9 000 réponses ont été collectées par téléphone ou via un questionnaire en ligne. L'ensemble des résultats globaux obtenus a été ensuite redressé pour respecter le poids des branches professionnelles.

Les promotions de 2021 sont actuellement en train d'être interrogées.

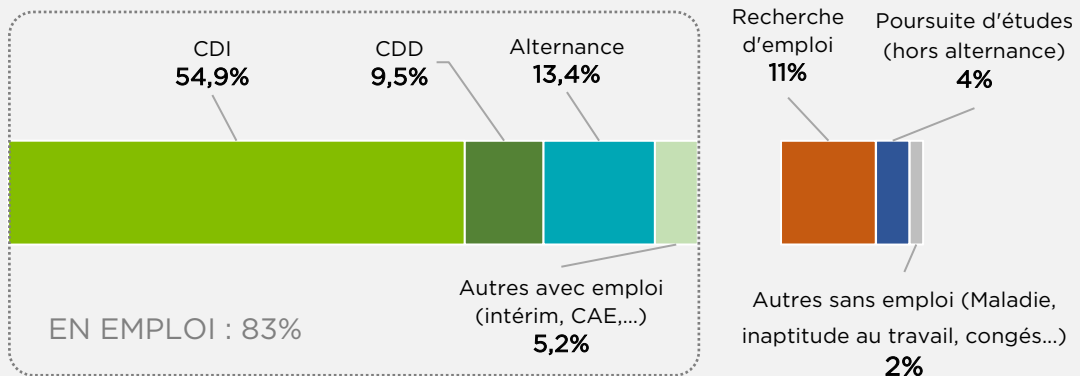
Un taux d'insertion élevé dans toutes les Branches, l'obtention de la certification visée est un véritable plus

Quelques enseignements :

S'agissant des contrats de professionnalisation

1. **89%** des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ont obtenu leur diplôme à l'issue de leur formation ;
2. **83%** des bénéficiaires de contrats de professionnalisation **étaient en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation** :

**SITUATION DES SORTANTS DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION
6 MOIS APRÈS LA FIN DE FORMATION**



3. **87%** des alternants en contrat de professionnalisation ayant obtenu leur diplôme sont en emploi ou en alternance 6 mois après, contre 68% ne l'ayant pas obtenu :

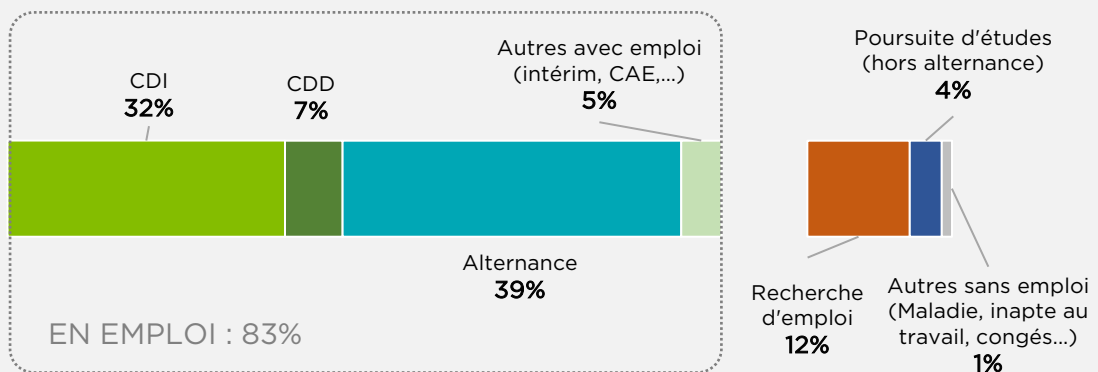
**CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :
MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DES BRANCHES**



S'agissant des contrats d'apprentissage

1. **88%** des apprentis ont obtenu leur diplôme à l'issue de leur formation ;
2. **83%** des bénéficiaires de contrats d'apprentissage **étaient en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation** :

**SITUATION DES APPRENTIS
6 MOIS APRÈS LEUR SORTIE DE FORMATION**



- La formation par l'apprentissage s'inscrit dans des parcours de formation : au global, plus d'un tiers des apprentis sortants en 2020 (39%) poursuivent leur parcours de formation en alternance. Ce résultat est néanmoins variable selon les branches.

3. **86% des apprentis ayant obtenu leur diplôme sont en emploi ou en alternance 6 mois après**, contre 64% ne l'ayant pas obtenu ;



Méthodologie de l'enquête réalisée

Contrats de professionnalisation :

- › Intégration des résultats d'une enquête réalisée par l'ANFA sur les formations préparant aux certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche des services de l'automobile (1 734 personnes interrogées) ;
- › Enquête complémentaire réalisée par OPCO Mobilités pour les autres branches ainsi que pour les formations autres que les certificats de qualification professionnelle (CQP) réalisées dans la branche services de l'automobile (3 594 personnes interrogées).

Contrats d'apprentissage :

- › Enquête réalisée par OPCO Mobilités sur les contrats d'apprentissage de l'ensemble des branches rattachées à OPCO Mobilités (4 110 personnes interrogées) ;

A PROPOS D'OPCO MOBILITES

OPCO Mobilités est un opérateur de compétences en charge de la formation et la transition professionnelle des métiers de la Mobilité - automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers. Avec un budget de plus d'un milliard d'euros, OPCO Mobilités agit auprès de 210 000 entreprises (issues de 20 branches professionnelles et la RATP), 1,6 million de salariés et 85 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises et notamment auprès des TPE-PME.

<https://www.opcomobilites.fr>

CONTACTS PRESSE

OPCO Mobilités

Alexandre Masson - 01 74 74 05 25 - alexandre.masson@opcomobilites.fr

Agence Influences

Maud Boucheron - 06 40 19 45 39 - m.boucheron@agence-influences.fr

Philippe Vogel - 06 80 20 70 88 - p.vogel@agence-influences.fr